

**Extrait**  
**du registre des délibérations**  
**du jeudi 24 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 novembre, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire.

Présents :

Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Geneviève SCHOFF - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER – Dominique HEROLD – Carine NAGL - Ludovic CAMPITELLI – Marie-Jeanne BASSO - Isabel FREUDENREICH - Luca BASSO – Sébastien LABOUREUR – Mireille WEISS – Nathalie PEREZ-GABIER – Benoît FREYBURGER - Jean-Marc KEMPF - Alexis STRUSS - Danièle ARNOLD - Daniel OUGIER - Corinne BUEB – Claude KLINGER-ZIND - Christelle OHRESSER - Jean-Marie MULLER

Pouvoirs :

Daniel LEROY donne pouvoir à Benoit FREYBURGER  
Clara BEAUFRAND donne pouvoir à Luca BASSO  
Emmanuel AQUINO donne pouvoir à Marie-Jeanne BASSO  
Sandrine MEYER donne pouvoir à Nathalie PEREZ  
Dominique CHERY donne pouvoir à Christelle OHRESSER

Date de convocation : jeudi 17 novembre 2022

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Votants : 29

**5. Débat d'Orientation Budgétaire 2023 du budget annexe de la Gendarmerie**

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

La commune de Wintzenheim va porter le projet de construction d'une gendarmerie comprenant des locaux de services techniques, ainsi que 19 logements.

Par délibération du 10 septembre 2021, le conseil municipal a créé un budget annexe relatif à ce projet dans la mesure où à terme, des loyers seront versés par l'Etat et constitueront une ressource propre au projet. En effet, la location des locaux de gendarmerie rapportera un loyer annuel de l'ordre de 240 000€.

En 2022, les dépenses relatives au projet de construction de la nouvelle gendarmerie sont les suivantes :

- Le terrain a été acheté au prix de 850 000 €,
- D'autres dépenses ont été réalisées pour 15 000 €.

La dette s'élève au 31/12/2022 à 3 716 666 €. Il s'agit d'emprunt réalisé auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges à taux fixe de 0.65% et d'une durée de 20 ans.

La commune a reçu l'agrément de principe du Ministère de l'Intérieur en date du 16 juin 2022. La commune doit maintenant obtenir l'agrément de principe immobilier ainsi que transmettre un dossier de conception du projet. Une dépense relative à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage doit être prévue pour réaliser le choix d'un maître d'œuvre.

Les dépenses à prévoir sont les suivantes :

- En fonctionnement : le remboursement des intérêts de l'emprunt à hauteur de 25 000 € et 35 000€ pour les dépenses éventuelles,
- En investissement, il faut prévoir :
  - Remboursement du capital de l'emprunt : 205 000 €
  - Démolition : 245 000 €
  - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : 40 000 €
  - Maitrise d'œuvre : 750 000 €
  - SPS – contrôle technique – études : 70 000 €

**Les recettes** attendues seraient :

- La participation du budget principal de la commune pour le remboursement des intérêts d'emprunts et d'éventuelles dépenses courantes,
- Les subventions de l'Etat et des autres partenaires.

Les recettes liées à l'excédent suite à l'emprunt contracté (2 581 000 €) seront à inscrire dans le budget supplémentaire.

Vu l'avis favorable de la commission Economie et Finances du 14 novembre 2022,

**Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 voix contre :**

- **DECLARE** avoir débattu des orientations budgétaires du budget annexe ci-dessus,
- **ADOpte** les orientations budgétaires du budget annexe 2023 de la nouvelle gendarmerie telles qu'exposées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Le Maire,  
Serge NICOLE

Le secrétaire de séance,  
Luca BASSO

Télétransmis le : jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

Affiché le : jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022